

Privilège—M. Rae

La Colombie-Britannique compte 28 circonscriptions. Or, la province tout entière est représentée par un ministre qui ne siège même pas à la Chambre. Il n'a même pas été élu.

M. Friesen: En fait, il a été battu.

M. Oberle: Le gouvernement actuel a-t-il l'intention d'instituer une démocratie à parti unique? Ne nous illusionnons pas sur cette pratique. Il s'agit d'une stratégie de l'assiette au beurre devant servir à distribuer les fonds publics à des fins politiques. Voilà ce à quoi se résume toute l'importance de cette question de privilège. Cette pratique n'a rien à voir avec la construction d'un pont ou le souci de donner à certaines régions accès au cabinet. On s'en sert pour distribuer des fonds publics à un groupe de Canadiens dans certaines régions qui y ont droit, sans égard aux considérations politiques. Ces champions de la démocratie à parti unique essaient-ils de s'assurer en Ontario la position qu'ils ont au Québec? Veulent-ils dire maintenant que le reste du pays importe peu? Nous savons tous que telle est leur stratégie car c'est là qu'est concentrée la population.

L'Alberta compte 21 circonscriptions. Elles sont représentées au cabinet par le sénateur Bud Olson qui ne siège même pas à la Chambre. L'Alberta et la Colombie-Britannique ne comptent pas, la Saskatchewan non plus. Elles n'ont pas de ministre à la Chambre. Les seules provinces qui comptent sont l'Ontario et le Québec. C'est là que réside le pouvoir politique brut, et c'est là qu'il faut pratiquer la politique de l'assiette au beurre.

Voilà le fond de notre argument. C'est sur ces considérations que doit se fonder Votre Honneur dans son examen de la question. Il n'est pas question que nous abandonnions le débat de ce côté-ci. Nous ne vous laisserons pas mettre fin au débat tant que la question n'aura pas été renvoyée au comité où elle pourra être étudiée à fond. Si la démocratie parlementaire veut encore dire quelque chose au Canada, cette question doit être renvoyée au comité. S'il est une question dont le comité devrait être saisi, c'est bien celle-ci.

● (1700)

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) nous a dit aujourd'hui que les ministres ont des responsabilités régionales. L'autre jour, le vice-premier ministre (M. MacEachen) nous a fait la leçon à propos du gouvernement par le cabinet et des responsabilités de ses membres, allant jusqu'à dire que le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) n'y comprenait rien. De toute évidence, il était question du pouvoir exécutif du gouvernement. Pour sa part, le premier ministre voulait parler de la responsabilité de l'exécutif.

Je pense que le privilège parlementaire est bel et bien en cause ici, car c'est devant le Parlement que l'exécutif est responsable et, dans l'état actuel des choses, les ministres ne peuvent être tenus responsables devant le Parlement des fonctions exécutives que le premier ministre leur a confiées.

Mes commettants n'ont pas de voix au sein du cabinet. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) n'a pas réussi à faire valoir au sein du cabinet les préoccupations des gens de ma circonscription, et la seule façon dont je peux

m'assurer qu'il s'acquittera de ses responsabilités dans la région qui lui est assignée selon le premier ministre, c'est de l'interroger ici même. Je suis donc convaincu, madame le Président, qu'il y a nettement matière à soulever la question de privilège.

Mme le Président: Je vais entendre un autre député. Le député du Yukon (M. Nielsen) veut-il intervenir?

M. Nielsen: Je veux aborder un autre aspect, madame le Président, dont je vous ferai part plus tard.

Mme le Président: Dans ce cas, la parole est au député du Yukon.

M. Nielsen: Je cède la parole à mon collègue, madame le Président.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, il est des plus importants et des plus louables que vous acceptiez de prolonger le débat sur cette question, car maintes complications ont surgi cet après-midi, et je voudrais ajouter à leur liste en soulevant un ou deux autres nouveaux aspects.

Le premier ministre (M. Trudeau) a rendu officielle à la Chambre cet après-midi une façon de procéder dont il a été question pour la première fois lorsque le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a soulevé la question de privilège. Il a déclaré aux députés cet après-midi, madame le Président, qu'il voulait mettre en place un processus qui rapprocherait le gouvernement et le Parlement de tous les Canadiens; c'est d'ailleurs ainsi qu'il devrait en être, madame le Président, nous en convenons tous.

Il nous faut admettre qu'on ne saurait écarter cette question du jumelage, initiative sectaire du parti libéral du Canada, car il est difficile de déterminer là-dedans où s'arrête la politique et où commence la responsabilité à l'égard des électeurs du Canada.

Madame le Président, à mon avis, le gouvernement a eu tort de prendre cette initiative, et je vais vous expliquer pourquoi en vous parlant d'un incident survenu dans ma circonscription samedi dernier. Ce jour-là, madame le Président, j'ai été invité à assister à la cérémonie du premier coup de bêche en vue de la construction d'une nouvelle maison de soins de santé intermédiaires; le projet était parrainé par une société à but non lucratif, qui m'a d'ailleurs envoyé l'invitation en question.

A mon arrivée, j'ai appris que le représentant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement était présent. Or personne n'avait pris la peine de me prévenir que le gouvernement fédéral participait à ce projet. En fait, madame le Président, quand le président de la cérémonie s'est tourné vers moi, ce samedi matin-là, pour me présenter et m'inviter à prendre la parole, il a paru quelque peu déconcerté, car il ne savait pas si j'étais le porte-parole du gouvernement ou non. Il a supposé que je ne l'étais pas, mais il a paru quelque peu embarrassé d'avoir à présenter le député de la région, et j'ai été moi-même gêné de constater que je ne savais pas grand-chose sur le projet. En fait, c'est un porte-parole de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui m'a appris que le projet était entièrement financé par la Société grâce à un prêt à faible intérêt de 4 millions de dollars.